

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL «VENTE-REPRÉSENTATION »

E1 : Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Cadre économique et juridique de l'activité professionnelle

UNITÉ : U 12

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

Le sujet comprend deux parties et quatre pages foliotées de 1 à 4.

PARTIE ÉCONOMIQUE : L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

PARTIE JURIDIQUE : LES PRUD'HOMMES

L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.

PARTIE ÉCONOMIQUE : L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE**LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE AVENIR TÉLÉCOM**

V.R.P. (Voyageur Représentant Placier) depuis deux ans dans l'entreprise « la société marseillaise Avenir Télécom », vous avez constaté que depuis six mois, en raison d'une baisse de l'activité, vous aviez des difficultés à respecter vos objectifs. Vous commencez à vous interroger sur l'évolution du marché du travail.

Prenez connaissance du **document 1 – page 3/4** « PREMIERES INFORMATIONS » – et **sur votre copie** répondez aux questions suivantes :

1. Donnez la définition économique du terme « chômeur ».
2. Calculez le nombre de millions d'actifs en août 2002 (indiquez le résultat avec une décimale).

À partir du **document 2 – page 3/4** « INQUIETUDES POUR LES JEUNES ET LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE » – et du **document 3 page 4/4** – « EMPLOI, LA REMONTEE DU CHOMAGE » – et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes **sur votre copie** :

3. Citez les catégories de personnes qui risquent d'être durement touchées par le chômage.
4. Relevez les mesures gouvernementales mises en œuvre pour aider les demandeurs d'emploi les plus mal lotis.
5. Citez deux causes qui provoquent le chômage.

PARTIE JURIDIQUE : LES PRUD'HOMMES

Pour la première fois, vous allez voter aux élections prud'homales.

À partir du **document 4 – page 4/4** « LES PRUD'HOMALES : UN ENJEU DE REPRESENTATIVITE » et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes **sur votre copie** :

1. Donnez la composition du conseil des Prud'hommes.
2. Indiquez la durée d'un mandat de conseiller prud'homal.
3. Précisez pour quels litiges le Conseil des Prud'hommes est compétent.
4. Donnez **deux** exemples très précis de litiges liés **directement** à votre profession de commercial qui pourraient vous conduire devant le Conseil des Prud'hommes.

DOCUMENT 1 :**PREMIÈRES INFORMATIONS : LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN AOÛT 2002**

(Source : ANPE – DARES)

Données (Unité : millier)	Août 2001	Juillet 2002	Août 2002	Variation sur un mois	Variation sur un an
Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)					
Demandes de catégorie 1	2120,0	2273,9	2278,1	+0,2%	+7,5%
Demandes de catégories 1 + 6	2536,8	2670,7	2658,7	-0,4%	+4,8%
Chômeurs	2316,0	2427,0	2426,0	+0,0%	+4,7%
Taux de chômage	8,7%	9,0%	9,0%	+0,0pt	+0,3pt

La **catégorie 1** recouvre les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois.

La **catégorie 6** recouvre toutes les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois.

DOCUMENT 2 :**INQUIÉTUDES POUR LES JEUNES ET LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE**

(Source : L'Hérault du jour – mardi 29 octobre 2002)

.../... Dans sa revue Actualité de septembre ; l'Union des Industries et Métiers pour la Métallurgie (UIMM) a pour sa part constaté que « le marché du travail est entré dans une zone dangereuse ».

Le chômage remonte en France depuis mai 2001. Après 17 mois de hausse, il touche désormais 2.4 millions de personnes et concerne 9% de la population active. 150 000 licenciements économiques ont été enregistrés au cours du premier semestre 2002 contre 110 000 pour les six premiers mois de l'année passée.

Si le nombre de chômeurs de longue durée a continué d'augmenter, ce sont les jeunes actifs qui sont les premières victimes de cette remontée du chômage. La hausse est de 7.5% sur un

an. La suppression des emplois-jeunes devrait amplifier le phénomène en renvoyant 60 000 à 70 000 jeunes sur le marché du travail.

Dans ce contexte difficile, le gouvernement ne prévoit pas de recul du chômage dans les prochains mois. Les hypothèses de croissance de 2.5% retenues dans le budget 2003 paraissent hors d'atteinte. « La situation de la croissance en 2002 n'est pas brillante. Elle sera entre 1 et 1.2%, peut-être plus proche d'ailleurs de 1% », a ainsi reconnu la semaine dernière le ministre délégué au budget Alain Lambert.

Net recul de la consommation

.../... En abandonnant les 35 heures, tout en augmentant le contingent des heures supplémentaires, le gouvernement va également de

facto réduire le volume des embauches dans les entreprises.

Augmentation des suppressions de postes chez les petites entreprises

Comme ce sera le cas cette année, la France va continuer à détruire des emplois en 2003. Comme toujours, ce sont les chômeurs de longue durée, les personnes peu ou pas qualifiées qui devraient payer le prix fort de cette remontée du chômage. .../...

La faiblesse des embauches dans les entreprises devrait également entraîner une nouvelle flambée du chômage des jeunes.

La téléphonie, le textile, certains sous-secteurs de l'aéronautique et l'agro-alimentaire sont à l'heure actuelle les secteurs les plus touchés par les licenciements économiques

DOCUMENT 3 :

(Alternatives économiques Hors série – les chiffres de l'économie n° 54 4^{ème} trimestre 2002)

EMPLOI : LA REMONTEE DU CHOMAGE

La remontée du chômage depuis 2001 n'a pas encore effacé l'amélioration intervenue à partir de 1997. Elle n'avait cependant que peu réduit la précarité.

Mois après mois, la triste nouvelle se confirme dans les chiffres : le chômage est de retour. Au plus bas de la courbe, le taux de chômage atteignait encore 8.7 % de la population active française et 7.8% dans l'ensemble de l'Union Européenne.

.../... Le chômage de longue durée concerne 31.7 % de l'ensemble des chômeurs, alors qu'il était monté jusqu'à 45 % en 1987 et oscillait depuis aux alentours de 40 %. Autre indicateur orienté dans le bon sens : le travail à temps partiel contraint, celui que les demandeurs d'emploi n'acceptent que parce que c'est cela ou

le chômage, représente 31.6 % de l'ensemble de ceux qui occupent un emploi à temps partiel, alors qu'on avait flirté avec les 40 % en 1997.

Tout cela n'est pas le fait du hasard, mais d'une politique d'emploi qui a consisté à s'occuper davantage des plus mal lotis, pour tenter de leur trouver une solution : accès aux emplois aidés (contrats emploi - solidarité, contrats de qualification, contrats jeunes), accompagnement dans la recherche d'emploi (bilan de compétence, aide à la recherche...), incitations en direction des employeurs (baisse des cotisations sociales en faveur des embauches de personnes en difficulté et, à l'inverse, suppression des réductions de cotisations sociales en cas d'embauche à temps partiel).

DOCUMENT 4 :**LES PRUD'HOMALES : UN ENJEU DE REPRÉSENTATIVITÉ**

(Source : Pour N° 81 – septembre 2002) D'après Elisabeth LABAYE

Le 11 décembre 2002, près de 18 millions de personnes, salariés, chômeurs, intérimaires, sont appelés à élire leurs « conseillers prud'hommes ». Ces élections se font au plan local (avec des listes de candidatures par « section » pour chaque conseil de Prud'hommes). Elles permettent cependant une totalisation nationale des résultats.

Institution unique en Europe, ... cette instance est le dernier recours en cas de litige opposant salariés et patrons, lorsque celui-ci n'a pu se résoudre dans l'entreprise ou le service. Le

Conseil doit faire respecter le Code du Travail. La procédure simple et peu coûteuse, peut être entreprise par le salarié lui même. Le conseil peut avoir à régler des conflits individuels ou collectifs, concernant aussi bien des plans sociaux, des motifs de licenciements que des problèmes de harcèlement, de discrimination ou de droits non respectés.

Pourtant, contrairement aux élections professionnelles de la Fonction Publique, les salariés ne se précipitent pas pour voter. L'abstention aux précédentes élections avait dépassé 65 %.